**République Française**

**Département de la SOMME**

**Arrondissement de MONTDIDIER**

**Canton de MOREUIL**

**Mairie de LA NEUVILLE-SIRE-BERNARD**

**PR0CÉS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2021**

**Nbre en exercice : 08 Date de convocation : 26/04/2021**

**Nbre de présents : 08 Date d’affichage : 03/05/2021**

**Nbre de votants : 08**

**L’An Deux Mil Vingt et Un, le TRENTE du mois d’AVRIL à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique et extraordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe DARCIS, maire.**

**Conformément à l’article L.2121-15 du C.G.C.T., Madame BARON Marie-Annick est nommée secrétaire de séance.**

**Membres présents: MM. & Mmes DARCIS Philippe – BARON Marie-Annick – BARBIER Stéphane – CANIVET Aurélie – DESREUMAUX Gaëtan -DHAILLY Karine - GAUDECHON Ludovic – TOUZÉ Roland**

**Approbation du procès-verbal du 17 avril 2021** : Le Conseil Municipal, après lecture du procès-verbal du 17 avril 2021 par Monsieur le Maire, approuve celui-ci à l’unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

* Désignation du Correspondant défense
* Désignation du responsable RGPD
* Désignation du responsable du document unique
* Désignation des délégués des syndicats
* Désignation des membres des commissions communales
* Désignation des membres de la Commission d’Appel d’Offres
* Vote des taux d’imposition des taxes locales pour 2021
* Transfert de crédits au budget primitif 2021
* Bureau de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021

**Délibération n° 27/04/2021 – Désignation du Correspondant Défense**

Monsieur le Maire informe l’Assemblée délibérante, que créée en 2001 par le Ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de « correspondant défense » à vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l’esprit de défense. Le rôle du « correspondant défense » est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. En tant qu’élu, il peut mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur la question de défense. Il est souhaitable que ce réseau, étendu à l’ensemble des communes de France, soit maintenu et renforcé.

Vu le tableau du conseil municipal modifié le 9 avril 2021, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de nommer un « Correspondant défense ».

**Après en avoir délibéré et à l’unanimité, les membres du conseil municipal DÉSIGNENT, Madame Aurélie CANIVET « CORRESPONDANT DÉFENSE** ».

**Délibération n° 28/04/2021 – Désignation du responsable RGDP**

*Vu le tableau du Conseil Municipal modifié le 9 avril 2021,*

*Entendu le rapport de Monsieur le Maire exposant la nécessité de nommer un « Responsable du traitement des Données Personnelles »,*

*Vu la réglementation (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données),*

*Vu la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée,*

*Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l’application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés modifié,*

*Considérant l’obligation faite par le règlement européen précité de nommer un « Responsable du traitement des données »,*

*Entendu le rapport de Monsieur le Maire exposant la nécessité de nommer un « Responsable du traitement des Données Personnelles »,*

*Vu la réglementation (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données),*

*Vu la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée,*

*Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l’application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés modifié,*

*Considérant l’obligation faite par le règlement européen précité de nommer un « Responsable du traitement des données »,*

***Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, décide****,* ***de nommer Monsieur Stéphane BARBIER : « Responsable du Traitement des Données » (RTD) pour la commune et autorise le Maire à établir un arrêté de nomination du responsable du traitement des données.***

**Délibération n° 29/04/2021 – Désignation des commissions communales**

*Vu le tableau du Conseil Municipal modifié le 9 avril 2021,*

*Les articles L 2121-22 et L 2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoient la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées, en règle générale, pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l’examen d’une question particulière. Leur rôle se limite à l’examen préparatoire des affaires et des questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d’étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d’aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n’apporte de précisions sur l’organisation de leurs travaux.*

***Les membres du Conseil municipal créent, à l’unanimité, les commissions municipales et nomment les membres pour siéger au sein de ces commissions****:*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***COMMISSIONS MUNICIPALES*** | ***PRÉSIDENT*** | ***NOMS & Prénom*** |
| *Commission des fêtes et cérémonies* | *M. DARCIS Philippe* |  *Mmes BARON Marie-Annick – DHAILLY Karine – M. BARBIER Stéphane* |
| *Commission des bâtiments communaux* | *M. DARCIS Philippe* |  *MM. BARBIER Stéphane – TOUZÉ Roland* |
| *Commission de la culture et des sports* | *M. DARCIS Philippe* | *Mme DHAILLY Karine*  |
| *Site informatique* | *M. DARCIS Philippe* | *Mme BARON Marie-Annick (responsable) – M. BARBIER Stéphane (1er suppléant- Mme CANIVET Aurélie (2ème suppléante)* |

**Délibération n° 30/04/2021 – Désignation des membres de la Commission d’Appel d’Offres**

*Vu le tableau du Conseil Municipal modifié le 9 avril 2021,*

*Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de procéder à l’élection de trois membres titulaires et de trois membres suppléants de la Commission d’Appels d’Offres (CAO) :*

*-1.1.1 – Résultats du premier tour de scrutin*

* 1. *– Résultats du premier tour de scrutin*

*a.Nombre de conseillers présents à l’appel n’ayant pas pris part au vote 0*

*b.Nombre de votants (enveloppes déposées) 08*

*c.Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0*

*d.Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) 0*

*e.Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) 08*

*f.Majorité absolue 4*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Indiquer les NOM & Prénom des membres titulaires (dans l’ordre alphabétique)*** | ***Nombre de suffrages obtenus******en chiffres*** | ***Nombre de suffrages obtenus en toutes lettres*** |
| *GAUDECHON Ludovic* | *8*  |  *Huit*  |
| *BARBIER Stéphane*  | *8*  | *Huit*  |
|  *TOUZÉ Roland* | *8*  | *Huit*  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Indiquer les NOM & Prénom des membres suppléants (dans l’ordre alphabétique)*** | ***Nombre de suffrages obtenus******en chiffres*** | ***Nombre de suffrages obtenus en toutes lettres*** |
| *DESREUMAUX Gaëtan* | *8* | *Huit*  |
| *DHAILLY Karine*  | *8*  | *Huit*  |
| *CANIVET Aurélie* | *8* | *Huit*  |

* **Ont été élus membres titulaires : MM. GAUDECHON Ludovic - BARBIER Stéphane – TOUZÉ Roland ;**
* **Ont été élus membres suppléants : M. DESREUMAUX Gaëtan – Mmes DHAILLY Karine – CANIVET Aurélie.**

**Délibération n° 31/04/2021 – Vote des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2021**

*Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 15 avril 2021, Monsieur Stéphane BARBIER, 2ème adjoint au maire, a demandé une augmentation d’1% des taux d’imposition des taxes directes locales. Monsieur le Maire signale qu’une erreur a été commise sur les taux d’imposition des taxes directes locales pour 2021 et cette erreur a été confirmée par le Trésor Public de MOREUIL. En effet, l’augmentation s’avère être à 3% au lieu d’1%. Par conséquent, Monsieur le Maire demande l’annulation et le remplacement de la délibération prise le 15 avril 2021 et visée par la Sous-Préfecture de MONTDIDIER en date du 19 avril 2021.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 212-29, L 2312-1 & suivants, L 2331-3 & suivants,*

*Vu la Loi des finances du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,*

*Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B et 1636B septies,*

*Vu les Lois et Finances annuelles,*

*Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux notamment :*

* *les limites de chacun d’après la Loi du 10 janvier 1980,*
* *les taux applicables de l’année dernière et le produit attendu cette année,*

*Vu la décision du précédent conseil municipal lors de sa réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2019 précisant que les travaux d’enfouissement de réseaux « Rue de l’Église » et l’enfouissement des réseaux « Rue de la Mairie » devaient être effectuer sans diminution et sans augmentation des taux d’imposition des taxes directes locales,*

*Vu l’augmentation des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2021 de la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil,*

***Considérant que le budget communal nécessite pas de rentrées fiscales supplémentaires, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à une augmentation des taux cette année****.*

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident, par 5 voix pour ne pas augmentation les taux d’imposition des taxes locales pour 2021 et 3 voix pour 1% d’augmentation, de fixer les taux d’imposition des taxes directes locales (année 2021) pour un produit attendu de 55.680€ comme suit :***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Ressources fiscales**  | **Base d’imposition** | **Taux** | **Produit** |
| Taxe foncière (bâti) | 146.100 | 33,35 | 48.724 |
| Taxe foncière (non bâti) | 21.500 | 28,36 | 6.097 |
| CFE | 4.600 | 18,68 | 859 |
|  |  | **Total**  | **55.680** |

**Délibération n° 32/04/2021 – Transferts de crédits au budget primitif de 2021**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de porter des rectifications au Budget Primitif 2021 suite au vote des taux d’imposition des taxes locales pour 2021 pour équilibrer la section de fonctionnement (recettes) comme suit :

Section de fonctionnement - recettes

* au chapitre 73 – article 73111 (impôts locaux – centimes) : inscrire la somme de 55.680€ au lieu de 57.402€
* au chapitre 75 – article 7588 (Autres produits divers de gestion courante) : inscrire la somme de 1.722€.

**Après en avoir délibéré, par 5 voix pour et 3 voix contre, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à effectuer les transferts de crédits susmentionnés au Budget Primitif 2021 en section de fonctionnement (recettes).**

***Bureau de vote pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021***

*Les membres du Conseil Municipal prévoient les bureaux de vote pour les Élections départementales et des élections régionales des 20 et 27 juin 2021.*

***QUESTIONS DIVERSES***

* *Monsieur Stéphane BARBIER demande que le Conseil Municipal ait le procès-verbal après la signature du secrétaire de séance.*
* *Madame BARON Marie-Annick demande de relancer la Fédération Départementale de l’Énergie (FDE80) pour les devis d’enfouissement de réseaux « Rue de l’Église » et d’enfouissement de réseaux « Rue de la Mairie ».*
* *Plusieurs membres du Conseil municipal demandent un plexiglass et des masques PPFE pour les membres des bureaux de vote.*
* *Plusieurs membres du Conseil municipal demandent de prospecter auprès des habitants pour la tenue des bureaux de vote. Madame Marie-Annick BARON propose la lecture d’un projet d’information municipale dans la commune pour prospecter également.*
* *Monsieur Stéphane BARBIER demande des nouvelles pour la vieille route de la DDE. Monsieur Le Maire indique que le dossier est en cours.*
* *Monsieur le Maire donne lecture des subventions accordées par l’État (4.532€ soit 30% sur le montant hors taxe) et le Conseil Départemental (4.532€ soit 30% sur le montant hors taxe).*
* *Monsieur le Maire indique aux Conseillers municipaux qu’il s’est rendu à la Sous-Préfecture de MONTDIDIER pour la carte grise du Tracteur tondeuse KUBOTA.*
* *Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la boîte pour le défibrillateur sera posée prochainement.*
* *Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux qu’un rendez-vous a été prise ce lundi 3 mai 2021 avec le représentant de la Société ELABOR pour la rétrocession des concessions de cimetière.*
* *Monsieur Stéphane BARBIER demande si des plantations seront mises dans la commune et le budget de l’achat des fleurs. Monsieur le Maire indique le montant et précise que d’autres plantations sont prévues.*
* *Monsieur le Maire informe que des poubelles seront installées : 1 sur La Place et 1 sur le terrain aménagé « Rue de l’Église ».*

*La séance est levée à 22h07.*

*Le Maire, La secrétaire de séance,*

*Philippe DARCIS Marie-Annick BARON*